

# Rapport d'activité

2023

**SyNESI**  
Syndicat National des Employeurs  
Spécifiques d'Insertion

# Sommaire

Edito.....	3
Présentation du SyNESI.....	4
L'Équipe permanente.....	5
La gouvernance.....	6
Le Conseil d'Administration.....	7
Temps forts et moments marquants de 2023.....	8-11
Le paritarisme.....	12-13
L'accompagnement de nos adhérents.....	14-15
Présentation de nos partenaires.....	16
Les perspectives 2024.....	17
Bulletin d'adhésion 2024.....	18-19



## Edito

Vous tenez entre vos mains le rapport d'activité 2023 du SyNESI. Celui-ci n'est évidemment pas exhaustif, mais il retrace les grandes étapes qui ont été celles du SyNESI en 2023 et dresse un bilan de notre action au service de la branche des ACI, du secteur de l'IAE et bien sûr de nos adhérents.

L'année 2023 a été une année de transition pour le SyNESI.

En interne, avec de nouveaux locaux, un nouveau Délégué général et des nouveaux projets comme notre colloque qui s'est tenu en novembre ou encore un partenariat avec Emmaüs France.

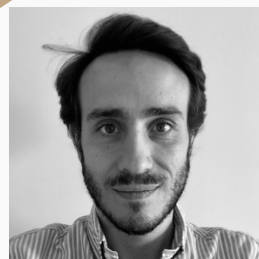
En externe également, avec un secteur marqué par l'incertitude, notamment financière, et les bouleversements, comme la création de France Travail, ainsi que des ambitions fortes pour la branche avec des discussions avec territoires zéro chômeurs (ETCLD) et une négociation qui s'est ouverte pour rénover notre système de classification.

C'est avec détermination et ambition que le SyNESI a fait face à ces défis, comme vous le constaterez dans ce rapport. L'année 2023 a été riche grâce à l'investissement de nos administrateurs, négociateurs, salariés et adhérents. En 2024, on poursuit et on accélère !

Bonne lecture,

**Adrien VANDEVELDE**

*Délégué Général du SyNESI*



## **Les valeurs :**

- ♥ **ENGAGEMENT** : Porte-voix de tous les employeurs spécifiques d'Insertion, le SyNESI œuvre pour la reconnaissance du secteur et accompagne ses adhérents.
- ♥ **SOLIDARITÉ ET INSERTION** : Ancré dans les valeurs de l'ESS, le SyNESI défend les métiers de l'IAE qui œuvrent pour l'inclusion sociale des personnes éloignées de l'emploi.
- ♥ **PROGRÈS** : Par le dialogue social et son expertise du secteur, le SyNESI souhaite bâtir et faire évoluer la branche des ACI, aujourd'hui et demain !



## **Les missions :**

- 🎯 **REPRÉSENTER** : Le SyNESI a pour mission de rassembler le maximum d'ACI et d'autres structures de l'IAE et de les représenter au niveau de la branche mais également des pouvoirs publics.
- 🎯 **INFORMER** : Le SyNESI s'efforce d'informer au mieux ses adhérents sur leurs devoirs et obligations d'employeur.
- 🎯 **NÉGOCIER** : Le SyNESI s'applique à faire vivre et évoluer la Convention Collective Nationale par la négociation sociale.
- 🎯 **ACCOMPAGNER** : Le SyNESI propose un service d'accompagnement juridique pour ses adhérents.

# Le SyNESI



Syndicat professionnel dont la vocation est de **représenter tous les employeurs spécifiques d'insertion.**



Fondé en **2006**, le SyNESI a contribué à la **mise en place de la Convention Collective Nationale des Ateliers et Chantiers d'Insertion (IDCC 3016).**



Seul syndicat employeur représentatif dans la branche des ACI, il est fortement **engagé dans la négociation avec les organisations syndicales.**

## L'Équipe permanente

**Adrien  
VANDELDE**

Délégué  
général



**Marion  
LAURENT**

Responsable  
Juridique



**Maxime  
BRIOLAY**

Juriste



**Estelle  
MITAULT**

Coordinatrice  
Administratif et  
Communication



**Doris  
RENARD**

Comptable



**Fabien  
KERROS**

Juriste / Chargé  
développement  
du réseau



# Gouvernance

## Les chiffres clés :

**251**

**ADHÉRENTS**

au 31.12.2023

**5**

**RÉUNIONS**

des membres  
du Bureau

**14**

**NÉGOCIATEURS**

de Branche

**5**

**RÉUNIONS**

du Conseil  
d'Administration

**3**

**RÉSEAUX ADHÉRENTS**

Chantier École / Cocagne /  
Tissons la solidarité

## Le Conseil d'Administration :

Chaque année au mois de juin, l'Assemblée Générale du SyNESI procède à un renouvellement partiel de son conseil d'administration qui est divisé en 3 collèges :

**COLLÈGE 1**

**Représente les  
directions d'ACI des  
structures adhérentes**

**COLLÈGE 2**

**Représente les  
réseaux adhérents  
au SyNESI**

**COLLÈGE 3**

**Représente les  
structures appliquant la  
CCN de façon volontaire**

Le conseil d'administration élit en son sein un Bureau qui assure la gestion du Syndicat.

Au 31 avril 2024 les instances étaient ainsi composées :

Collège	Administrateur-rices	Collège	Administrateur-rices
<b>Collège 1 Bénévoles (10)</b>	BOYER Éric BEDEZ-STROUVENEL Jacqueline BOUTILLERS Gérard CHAMPEIX Pierre DAUTRESME François DOFFENIES Marie-Odile ETTORI Nora MOREAU Charles-Hervé SANTINI Claude VANWHYSBERGUE Christian	<b>Collège 1 Salariés (8)</b>	DE JOANTHO Emmanuel DURIEZ Laurent FROGEUL Pascal HORIOT David MAJRI Kamel RIAUD-CAUDARD Delphine STEPHANT Emmanuel TRONÇON Samuel

Collège	Administrateur-rices	Collège	Administrateur-rices
<b>Collège 2 Réseaux (6)</b>	ADDA Julien (Cocagne) BARANGER Virginie (Tissons) GIOVANNONE Matthieu (Tissons) SIMON Barbara (Chantier École) THIBAUT Magalie (Cocagne) WOLFF Alexandre (Chantier École)	<b>Collège 3 Autres structures (0)</b>	

# Temps forts et moments marquants de 2023



## **Le déménagement**

Le 14 février 2023, le SyNESI a quitté ses locaux partagés de la rue de Crimée à Paris pour investir des bureaux plus spacieux rue de Laborde dans l'ouest de Paris.



## **Changement de direction**

Après presque 10 ans de bons et loyaux services, ce fut fin mars l'heure d'une retraite bien méritée pour Christian TREYSSÈDE, Adrien VANDEVELDE lui succède.



# Temps forts et moments marquants de 2023

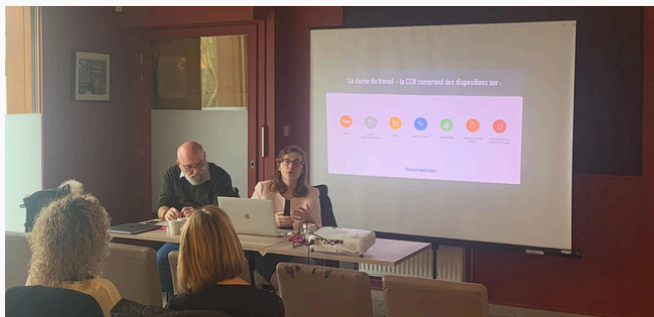
## **Rapport IGAS**

Suite à la parution du rapport IGAS sur l'IAE, le SyNESI s'est mobilisé. Nous avons été reçu à Matignon par le cabinet d'Elisabeth BORNE et au ministère du travail par la conseillère du ministre chargée de l'Insertion. Un communiqué commun avec les organisations syndicales a également été publié.



## **JEA Lille**

Une journée des employeurs d'ACI s'est tenue le 14 mars 2023 à Villeneuve d'Ascq dans la métropole lilloise et a permis d'informer une dizaine de structures sur la convention collective.



# Temps forts et moments marquants de 2023



## **Journée ACI Paris**

Le 22 juin 2023, à l'initiative de certains réseaux de l'IAE, dont nos adhérents Chantier Ecole et Cocagne, une journée dédiée à la défense des ACI et de leur modèle s'est tenue au théâtre du Gymnase à Paris. Le SyNESI a soutenu financièrement cette initiative et était présent, notamment avec l'intervention de notre président Eric BOYER.



## **Comité de coordination des régions de l'UDES**

Début Juillet 2023, le SyNESI était présent à la réunion annuelle du comité de coordination des régions de l'UDES, en présence de ses syndicats et des délégations régionales.

Un moment important pour faire le point sur le développement et les synergies territoriales entre les organisations.



## Temps forts et moments marquants de 2023



### **Participation à l'Assemblée Générale du Fonds « Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée »**

Eric BOYER s'est rendu en juillet à l'AG du Fonds ETCLD qui porte l'initiative « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée » dans le cadre d'une réflexion commune sur l'application volontaire de notre CCN pour les Entreprises à But d'Emploi (EBE).



### **Colloque « Réformes, Recrutements, Rémunérations : des défis à relever pour les employeurs de l'IAE »**

Le 23 novembre 2023, pour la première fois depuis plusieurs années, le SyNESI a réuni ses adhérents à l'occasion d'un colloque intitulé : « Réformes, recrutements, rémunérations : des défis à relever pour les employeurs de l'IAE » au sein des locaux du groupe VyV à Paris. Avec une cinquantaine d'adhérents présents, la journée fut une franche réussite !



## Récapitulatif des instances de la branche :

<b>1</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>CPNR</b>	<b>CPPNI</b>	<b>CPNP-FS</b>
<b>2</b>	<b>13</b>	<b>15</b>
<b>CONSEIL DE GESTION</b>	<b>CPNEF/SPP</b>	<b>GROUPES DE TRAVAIL PARITAIRES</b>

## Les thèmes abordés :



La négociation annuelle obligatoire sur les **salaires minima** pour l'année 2024.



La poursuite des négociations relatives à la **refonte du Titre II** de la convention collective portant sur le **droit syndical**.



La négociation sur la **durée du travail**.



La négociation sur le **régime de prévoyance** de la branche pour **l'amélioration des garanties** et le **pilotage des régimes de la branche** (mutuelle et prévoyance).



La négociation sur **la collecte des fonds en matière de formation professionnelle** et le **pilotage des fonds** (ACN, ACT, DAF, Pro-A, PIC-IAE, etc.).



La signature d'un **règlement intérieur** de fonctionnement des commissions paritaires.



Travaux sur la **refonte du CQP salarié polyvalent** et mise en place de **groupes de travail pour rénover les classifications**.

# Paristarisme 2023

## **Accords collectifs négociés et signés :**



**Avenant n°32 du 18 avril 2023** relatif au régime conventionnel de prévoyance (ce qui a conduit à la dénonciation d'anciens accords).



**Accord du 21 septembre 2023** relatif à la collecte des fonds conventionnels de branche pour le financement de la formation professionnelle.



**Avenant n°33 du 17 novembre 2023** relatif aux salaires minima au 1er janvier 2024.

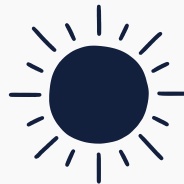


La conclusion d'un accord réputé non écrit à la suite de l'opposition de la majorité des organisations syndicales représentatives portant sur le droit syndical et les représentants du personnel.

*La Direction générale du travail a étendu 4 accords collectifs conclus au cours des 3 dernières années.*

## **Exemples de ce qui a évolué en 2023 à la suite de l'action de la branche :**

**+ 5 % pour  
la valeur du  
point au  
01/01/2023**



**De nouveaux  
congés**

**De nouvelles  
formations**



**+ 5 % en cas  
d'ITT**

# Accompagnement des adhérents

Le service juridique du SyNESI accompagne chaque année ses adhérents dans leurs problématiques individuelles.

**2.5**

**JOURS**

délai moyen  
des réponses

**663**

**RÉPONSES**

apportées aux  
adhérents en 2023

**28.7 %**

**AUGMENTATION**

par rapport à 2022

## **Les grandes thématiques des questions 2023 :**



23.7 %



Adhésion et services

23.5 %



Vie et fin du contrat : congés, formations, absences justifiées ou non, disciplinaire et rupture

17.8 %



Rémunération, frais professionnels, mutuelle, prévoyance, cotisations sociales

16.1 %



Contrat de travail, classifications et organisation du travail

7.7 %



Les relations collectives : dialogue social, représentants du personnel

7.7 %



Autres

3.5 %



Branche et questions secteurs

## Accompagnement des adhérents

Au cours de l'année 2023, la veille juridique entreprise par le SyNESI a abouti à la publication de diverses informations :

**14**

**SyNINFOS**

**16**

**FLASH INFOS  
ADHÉRENTS**

**12**

**FLASH INFOS  
EMPLOYEURS**

**24**

**ARTICLES D'ACTUALITÉ**

Le service juridique du SyNESI procède également à une information collective via les webinaires.

- Nous avons pu constater que **les adhérents sont de plus en plus nombreux à assister aux webinaires** proposés par le service juridique du SyNESI en collaboration avec le cabinet Corniller Avocats.
- En 2023, **9 webinaires** ont été organisés et ont donné lieu à la publication d'un replay et d'un support.

En parallèle, le SyNESI a publié et/ou mis à jour 31 documents comprenant :

**FICHES  
SYNTHÈSE**

**GUIDES**

**KITS ET  
MODÈLES**

Ceux-ci portaient notamment sur le harcèlement moral et sexuel au travail ; indemnisation du salarié malade ; égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, etc.

En outre, le service juridique du SyNESI a assuré la veille continue et la mise à jour :

- Des **109** questions constituant la Foire aux Questions
- De la **Convention Collective Nationale des ACI**, des **accords collectifs** et des **avenants**.

## Les Partenaires



L'UDES, union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises, employant près d'un million de salariés, l'UDES est l'unique organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Elle rassemble 80% des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire.

---

Le SyNESI est administrateur d'Uniformation, l'opérateur de compétences (OPCO) de la cohésion sociale. Uniformation nous accompagne sur la définition et le déploiement de la politique de formation professionnelle de la branche des ACI et collecte les fonds du paritarisme.



Cabinet d'avocats spécialisé dans l'ESS et en Droit social, Cornillier Avocats, société à mission intervient en soutien de notre service d'assistance juridique, dans nos webinaires et accompagne le secrétariat paritaire.

---

Harmonie Mutuelle, partenaire de la branche pour son régime de prévoyance est également lié au SyNESI par une convention de partenariat. Cela nous permet de financer un certain nombre d'actions de communication, des événements comme notre colloque et d'enrichir notre expertise sur des sujets liés à la protection sociale.





## Bilan et perspectives

Comme vous avez pu le constater à la lecture de ce rapport d'activité, l'année 2023 a été chargée pour le SyNESI. L'année 2024 s'annonce dans la même lignée. Les enjeux sont nombreux...

**Pour le secteur de l'IAE en général**, les incertitudes sont nombreuses et encore davantage pour les ACI. Pourtant, l'objectif de plein emploi, affiché comme prioritaire, devrait nous garantir un soutien politique et financier. Force est de constater qu'il n'en est rien que l'on est bien loin du pacte ambition pour l'IAE

**Pour les branches professionnelles**, qui sont passées de 700 à 200 en quelques années, les rumeurs persistantes d'une nouvelle vague de rapprochements ou de fusions nous invitent à discuter avec d'autres partenaires pour voir comment élargir notre champ conventionnel. Là encore, l'incertitude règne et aux annonces partielles succèdent souvent le flou et l'expectative.

**Pour le dialogue social de la branche**, parfois tendu en 2023 mais dont le fil semble se renouer, avec en ligne de mire une négociation majeure en cours sur la rénovation de nos classifications et une négociation à venir pour lancer un nouvel appel d'offre concernant nos régimes mutualisés de branche en santé et en prévoyance.

Malgré ces constats difficiles, le SyNESI est en dynamique et mobilisé pour répondre à ces nombreux défis, tout en vous accompagnant toujours mieux dans la structuration de votre fonction employeur. Notre équipe permanente qui s'agrandit, les retours positifs sur la qualité des services que nous proposons, nos excellentes relations avec nos partenaires et notre bonne santé financière nous permettent d'envisager l'avenir sereinement pour notre syndicat. Nous serons donc plus fort que jamais à vos côtés cette année, et bien au-delà !

**Eric BOYER**

*Président du SyNESI*



Enseigne : SIRET :  
 Adresse :  
 Code postal : Ville :  
 Téléphone : Mail structure :  
 Président : Mail président :  
 Directeur : Mail directeur : Téléphone direction :  
 Autre personne mandatée 1 : Mail : Fonction :  
 Autre personne mandatée 2 : Mail : Fonction :  
 Autre personne mandatée 3 : Mail : Fonction :  
 Prévoyance : Complémentaire santé : OPCO :

### EFFECTIFS AU 31/12/2023 :

Nbre total de salariés : H : F :  
 Nbre permanents non cadres : H : F :  
 Nbre de cadres : H : F :  
 Nbre de salariés CDDI : H : F :

Masse Salariale Permanente :

Masse Salariale CDDI :

### ADHÉSION 2024 :

Nbre total de salariés au  
31/12/2023 :

Cotisation unitaire :

**8 €**

Montant total :

Réduction de 50 % si appartenance à au moins un des quatre réseaux signataires d'une convention avec le SYNESI.  
Dans ce cas, cochez ci-dessous :

Chantier Ecole

Réseau Coccagne

Tissons la solidarité

Emmaüs France

**MONTANT DE LA COTISATION :**

Conformément aux décisions prises en Assemblée Générale, le montant minimum de la cotisation au SYNESI après réduction ne peut être inférieur à 100 € et le montant maximum après réduction ne peut être supérieur à 1 000 €.

Règlement par Virement au compte suivant : IBAN : FR76 1444 5004 0008 0008 0482 362 BIC : CEPAFRPP4444

Règlement par Chèque à l'adresse suivante accompagné de ce bulletin : SYNESI – 36 Rue de Laborde – 75008 PARIS.

A réception du règlement une facture acquittée vous sera adressée.

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à l'administration du syndicat. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concerne.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du SYNESI : [secretaria@synesi.org](mailto:secretaria@synesi.org).

# SyNESI

Syndicat National des Employeurs  
Spécifiques d'Insertion

“*Défendre les employeurs de  
l'insertion !*”

Retrouvez-nous sur notre site internet

**[synesi.org](http://synesi.org)**

et sur nos réseaux sociaux

